

carrières judiciaires

Par **anaisa**, le **21/05/2011** à **15:21**

Bonjour,

J'ai enfin trouvé la bonne rubrique pour poster mon message. Désolée pour l'erreur commise dans la rubrique "pour vous présenter".

Donc je recommence, mais cette fois ci au bon endroit !

Je me suis inscrite sur ce site dans l'espoir d'avoir des réponses dans mon orientation. Je suis en licence 3 droit bilingue et l'année prochaine je ne sais pas trop où aller.

Le master droit privé-sciences criminelles à lille me tente bien mais j'hésite aussi avec le master carrières judiciaires de Rennes. J'ai aussi vu qu'il y avait des IPAG (instituts de préparation à l'administration générale) et je me demande donc les avantages/inconvénients de ce parcours. En clair, s'il faut que je fasse un master 1 classique, un IPAG diplomant, m'inscrire dans un IEJ en même temps qu'un master...En quelque sorte, quel est le meilleur parcours ?

Je souhaite m'orienter vers des concours (police, douanes, avocat, magistrat, huissier). Mon choix est large, c'est pourquoi je souhaite un master qui ouvre des portes, ou du moins qui n'en ferme pas trop (pour me laisser encore un an de reflexion sur mon choix professionnel). Je suis assez intéressé par le droit pénal.

Merci d'avance pour vos réponses, vous me rendrez un grand service !

Anaisa

Par **bulle**, le **09/06/2011** à **11:56**

Bonjour,

Je ne connais pas ces 2 M1 mais je pense que si vous aimez le droit pénal vous devriez choisir le M1 droit privé-sciences criminelles qui paraît moins ciblé que le M1 carrières judiciaires. De toute façon, si vous souhaitez passer des concours le pré-requis sera seulement un M1 peu importe son intitulé.

Surtout il faut faire attention car si vous suivez un M1 et que vous préparez des concours en parallèle, la charge de travail sera très importante. De plus, si vous souhaitez faire un M2, les notes de M1 compteront plus que jamais.

Bulle